



PROTOCOLE DE REPRISE AU SEIN DU VENDEE VOLLEY BALL CLUB HERBRETAIS
PROTOCOLE VALABLE JUSQU'AU 22 JUIN 2020 INCLUS (voir plus en fonction des annonces gouvernementales)

Le VVBCH souhaite proposer une activité à ses adhérents, tout en respectant les directives de l'état et celles de la municipalité des Herbiers, concernant l'activité physique en période d'état d'urgence face à la covid 19.

Pour cela, l'association, avec l'accord de la ville des Herbiers et du Pays des Herbiers, peut réutiliser la salle Franck Sorin en respectant toutes les consignes de sécurité.

Pour mettre en place cette activité, l'éducateur salarié du club sera le maître d'œuvre du protocole ci-dessous. Si celui-ci ne peut pas être présent, une autre personne du club sera désignée par les dirigeants.

- Séances uniquement accessibles aux adhérents du VVBCH aptes médicalement et sur inscriptions préalables faites auprès de l'éducateur.
- Activité ouverte à maximum 9 participants par séance plus l'éducateur.
- Activité dans la salle Franck Sorin (complexe sportif de l'Amiral) sans accessibilité à aucun vestiaire ni aux toilettes se trouvant au niveau de ces vestiaires.
- Mesures barrières maintenues sur les aires d'attente, d'entrée, de sortie et de jeu. Pour les pratiquants, il n'est pas recommandé de porter un masque pendant l'activité.
- Entrée et sortie différenciées.
- En dehors des pratiquants et de l'éducateur aucune autre personne ne sera autorisée à être dans la salle.
- Distanciation physique de plus de 4 m² entre chaque participant sur l'aire de jeu.
- Un cahier de présence sera tenu par le responsable de la séance avec les nom et prénom de chaque participant ainsi que les dates et heures de participation. Ce cahier a pour but de pouvoir aider les services de santé publique à retrouver toutes les personnes ayant pu être en contact avec un malade de la covid 19.
- Le pratiquant devra être déjà en tenue et avoir sa propre bouteille d'eau, le pratiquant devra avoir une paire de chaussures différente pour la salle et mettre ses autres chaussures dans un sac.
- Il devra garder avec lui, dans son périmètre d'activité ou dans une zone affectée à cet effet, ses affaires (serviette, boisson, vêtements) et devra repartir avec tous ses déchets s'il y a.

Pour qu'un adhérent soit apte à une reprise d'activité physique : (cf document questionnaire-attestation de reprise)

- S'il a eu la covid 19 ou a actuellement des symptômes, il ne pourra reprendre une activité que sur accord de son médecin.
- Si l'adhérent a été en contact avec un malade de la covid 19 il devra avoir été en quatorzaine avant de reprendre une activité physique si aucun symptôme.
- L'adhérent est toujours détenteur de sa licence 2019-2020. Mais il devra avant de pouvoir recommencer, avoir répondu au questionnaire de santé de la FFVB et avoir signé l'attestation de reprise (document en annexe du dossier). Ce document devra être renvoyé par mail au club à l'adresse suivante : contact@volleyclub-herbretais.com au plus tard 24h avant sa première séance. Le document restera valable jusqu'au 17 juillet 2020 inclus sauf si le licencié est malade entre temps.
- L'adhérent s'assure de ne pas avoir de fièvre (>37,8°C) avant de venir à l'activité.

A l'arrivée : (uniquement si le pratiquant est bien inscrit et a bien reçu de la part du club la confirmation de sa participation)

- Le pratiquant devra arriver pas plus de 5 minutes en avance et une fois la porte d'entrée fermée, la séance ne sera plus accessible.
- Le pratiquant devra attendre dans l'ordre d'arrivée et en respectant le marquage de distanciation physique dans le couloir d'attente à l'entrée de la salle. Pour les mineurs, les parents accompagneront s'ils souhaitent leurs enfants dans le couloir d'attente mais devront les laisser à l'éducateur et repartir par la sortie matérialisée sans repasser dans le couloir d'attente.

A l'entrée :

- Lavage de mains avec un gel hydroalcoolique.
- L'adhérent ira directement dans son aire d'activité matérialisée au sol sans traverser les autres aires. Chaque participant devra respecter les consignes et aucun pratiquant ne pourra se trouver à moins d'un mètre d'un autre.
- Au cours de la séance, l'entraîneur devra lui aussi respecter les gestes barrières. Aucun contact possible, distanciation physique et/ou port d'un masque.
- Avant et après chaque séance, tout le matériel mis en place par le VVBCH sera nettoyé et désinfecté ou changé par le responsable de la séance et seulement lui.

Pour les séances :

Le VVBCH ne pourra pas mettre en place d'activité collective habituelle et doit tenir compte des recommandations du ministère des sports.

Donc pour cette reprise, le club propose de faire du renforcement musculaire placé dans un cycle de réathlétisation de manière progressive et la plus adaptée au niveau de l'adhérent. Une séance durera 1 heure échauffement compris.

Pour les jeunes de moins de 13 ans, des activités, autre que du renforcement musculaire, également adaptées seront proposées.

Pas de ballons, peu ou pas de matériel. Si matériel, chaque adhérent l'aura déjà dans son aire d'activité et il n'y aura aucun passage de matériel d'une aire à une autre.

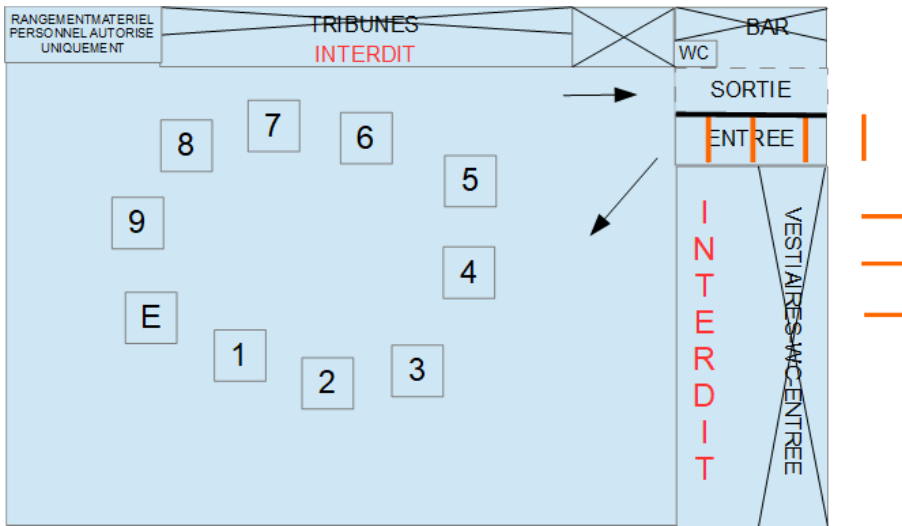
Ce matériel sera nettoyé et désinfecté avant et après chaque séance par l'entraîneur et uniquement lui.

Tout le matériel utilisé sera entreposé dans un local du club et seul l'éducateur en aura la charge et l'accès.

Pour le départ :

- Chaque participant devra se laver les mains avec du gel hydroalcoolique. Sortir par l'issue matérialisée et partir en continuant de respecter les recommandations du gouvernement.
- Pour les mineurs, les parents pourront récupérer directement leur enfant à la sortie, en respectant les gestes barrières.
- Attention pour les mineurs qui doivent être récupéré par leurs parents, ils devront être récupéré à l'heure de fin de la séance et à l'extérieur de la salle. L'éducateur sera à proximité d'eux pour qu'ils puissent sortir de la salle sur son autorisation.
- Aucun pratiquant ne pourra rester ni dans la salle ni dans les couloirs d'attente après la fin de sa séance.

mise en place salle Franck Sorin



Pour les wc, il n'y aura que les toilettes se situant « au bar » d'ouvertes. Après chaque passage, désinfection des toilettes. Gel hydroalcoolique à disposition avant et après.